Décision 21-DCC-114 du 05 juillet 2021

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés SAS Morvan, Brico Plouzaner, Bricolabat, Bricolandi et Brico Lannion par la société Sorebri

Posted on: 06 juillet 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sorebri
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	SAS Morvan, Brico Plouzaner, Bricolabat, Bricolandi et Brico Lannion

Lire

le texte intégral de la décision
136.13 Ko